

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Séance du</b> 30 septembre 2024	Le trente septembre deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
<b>Date de convocation</b> 23 septembre 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Karine BOTTE, Ludovic GUIOT, Corentin LECOMTE, Manuela FERREIRA, Maryvonne DAVOT, Anthony LE PENNEC, Nadine DESCHAMPS, Arnaud DAMIEN, Danielle BERTRE, Mourad AFIF-HASSANI, Philippe MAUGER, Guy COTTREZ, Stéphane BREHAM, Hervé LOUR
<b>Nombre de Conseillers</b>	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Pascal MARIE à Marie-Claude LAURET, Monique INFRAY à Maryvonne DAVOT, Chantal INFRAY à Hervé LOUR
En exercice.....	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, William BERTRAND
Présents .....	<u>Secrétaire de séance</u> : Corentin LECOMTE
Pouvoirs .....	
Votants .....	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

### **24.56 - DECISIONS BUDGETAIRES – BUDGET VILLE - Décision Modification n°2 – Exercice 2024**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Monsieur Le Maire propose de procéder à un correctif budgétaire sur le budget principal de la commune, décision modificative budgétaire n°2 2024.

Cette décision modificative N°2-2024 trouve son équilibre à (+) 72 332,00 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement et à (+) 143 655,58 € en dépenses et recettes en section d'investissement.

#### En recettes de fonctionnement :

Le chapitre 73 – Impôts et taxes, se voit augmenté de (+) 59 751,00 € correspondant au reversement du FPIC 2024. Recette que la ville ne percevait plus depuis 2020.

Le chapitre 731 – Fiscalité locale, se voit diminué de (-) 19 852,00 € correspondant à l'ajustement des recettes de fiscalité constatées.

Le chapitre 74 – Dotations et participations, se voit augmenté de (+) 32 433,00 €, correspondant pour (+) 21 092,00 € à l'ajustement des recettes du Centre social auprès de plusieurs partenaires (projet ARS « Santé vous bien », projet du Centre social valorisé auprès de la MSA, projet inclusion France Travail CD27 pour la préparation du Son et lumière), pour (+) 17 000,00 € à l'ajustement des recettes liées au dispositif cantine à 1€ et pour (-) 5659,00 € à l'ajustement des recettes ADEME liées au dispositif AVELO 2 qui ont été basculées en investissement.

#### En dépenses de fonctionnement :

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, se voit augmenté de (+) 18 901,00 € correspondant à l'ajustement des frais de chauffage pour (+) 11 537,00 €, de l'eau pour (+) 8000,00 € et à un ajustement de lignes à lignes des dépenses des services pour (-) 636,00 €.

Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés se voit augmenté de (+) 2729,00 € correspondant au transfert des cotisations GUSO initialement imputées au chapitre 011.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante, se voit augmenté de (+) 54 030 € correspondant principalement aux régularisations de rattachement.

#### En recettes d'investissement :

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement, se voit augmenté de (+) 27 055,58 € correspondant pour (+) 21 500,00 € à la subvention de l'Etat relative à l'été sur Berges 2024 du PPA (Projet Partenarial d'Aménagement) et pour (+) 5555,58 € à la subvention REGION sur l'acquisition de VAE pour les habitants (subvention complémentaire au dispositif AVELO 2).

Le chapitre 138 - Autres subventions d'investissement non transférable, se voit augmenté de (+) 16 600,00 € correspondant à l'ajustement des recettes ADEME liées au dispositif AVELO 2.

Le chapitre 041 – Opérations patrimoniales, se voit augmenté de (+) 100 000,00 € correspondant à des écritures d'ordre de régularisations d'avances forfaitaires demandées par la Direction des finances. Cette inscription trouvera son pendant en dépenses d'ordre d'investissement.



En dépenses d'investissement :

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, se voit augmenté de (+) 43 655,58 € correspondant à l'ajustement des dépenses relatives à l'été sur Berges 2024 du PPA.

Le chapitre 041 – Opérations patrimoniales, se voit augmenté de (+) 100 000,00 € correspondant à des écritures d'ordre de régularisations d'avances forfaitaires demandées par la Direction des finances. Cette inscription trouve son pendant en recettes d'ordre d'investissement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
- Vu l'instruction comptable codificatrice M57, et les décrets d'application
- Vu le Projet de décision modificative n°2/2024 transmis

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**- D'ADOPTER la Décision Modificative Budgétaire N°2/2024 par chapitre suivant l'annexe de vote jointe à la délibération.**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	25
Pour	25
Contre	-
Abstention	-

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.**

*Corentin Lecomte*



**Le/La secrétaire de séance**

**Certifié conforme et exécutoire**  
Le Maire de Pont de l'Arche.  
**Richard JACQUET**



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A</b>	
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	143 655,58	143 655,58
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>143 655,58</b>	<b>143 655,58</b>
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>VOTE</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	72 332,00	72 332,00
+		+	+
<b>REPORTS</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>72 332,00</b>	<b>72 332,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>215 987,58</b>	<b>215 987,58</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 178 551,62	0,00	18 901,00	0,00	1 197 452,62
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 681 481,00	0,00	2 729,00	0,00	2 684 210,00
014	Atténuations de produits	52 000,00	0,00	-3 328,00	0,00	48 672,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	729 683,00	0,00	54 030,00	0,00	783 713,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>4 641 715,62</b>	<b>0,00</b>	<b>72 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 714 047,62</b>
66	Charges financières	89 185,00	0,00	0,00	0,00	89 185,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	4 814,00		0,00	0,00	4 814,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>4 737 214,62</b>	<b>0,00</b>	<b>72 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 809 546,62</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	376 341,00		0,00	0,00	376 341,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>376 341,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>376 341,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>5 113 555,62</b>	<b>0,00</b>	<b>72 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 185 887,62</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 185 887,62</b>
--	---------------------

(1) Voir état HB pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	85 737,36	0,00	0,00	0,00	85 737,36
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	290 350,00	0,00	0,00	0,00	290 350,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 011 109,00	0,00	59 751,00	0,00	1 070 860,00
731	Fiscalité locale	2 009 500,00	0,00	-19 852,00	0,00	1 989 648,00
74	Dotations et participations (4)	1 454 995,43	0,00	32 433,00	0,00	1 487 428,43
75	Autres produits de gestion courante (4)	70 900,00	0,00	0,00	0,00	70 900,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>4 922 591,79</b>	<b>0,00</b>	<b>72 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 994 923,79</b>
76	Produits financiers	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>4 922 891,79</b>	<b>0,00</b>	<b>72 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 995 223,79</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 922 891,79</b>	<b>0,00</b>	<b>72 332,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 995 223,79</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>190 663,83</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>5 185 887,62</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>376 341,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	100 375,50	0,00	0,00	0,00	100 375,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	494 283,44	0,00	43 655,58	0,00	537 939,02
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 351 047,93	0,00	0,00	0,00	1 351 047,93
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 945 706,87</b>	<b>0,00</b>	<b>43 655,58</b>	<b>0,00</b>	<b>1 989 362,45</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	628 888,00	0,00	0,00	0,00	628 888,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>628 888,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>628 888,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 574 594,87</b>	<b>0,00</b>	<b>43 655,58</b>	<b>0,00</b>	<b>2 618 250,45</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		100 000,00	0,00	100 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 574 594,87</b>	<b>0,00</b>	<b>143 655,58</b>	<b>0,00</b>	<b>2 718 250,45</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 718 250,45</b>
---	---------------------

(1) Voir état IB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II

C1

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 112 239,75	0,00	27 055,58	0,00	1 139 295,33
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 112 239,75</b>	<b>0,00</b>	<b>27 055,58</b>	<b>0,00</b>	<b>1 139 295,33</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	460 455,17	0,00	0,00	0,00	460 455,17
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	45 811,50	0,00	0,00	0,00	45 811,50
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	16 600,00	0,00	16 600,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	184 635,00	0,00	0,00	0,00	184 635,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>630 901,67</b>	<b>0,00</b>	<b>16 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>707 501,67</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 803 141,42</b>	<b>0,00</b>	<b>43 655,58</b>	<b>0,00</b>	<b>1 846 797,00</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>395 112,45</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 718 250,45</b>

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**376 341,00**

(1) Voir état PB pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.